

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Madame **LEMARCHAND** Eva, Maire.

Présents : **CARRE** Annie, **COUTURE** Sylvain, **FOSSE** Christian, **QUEVILLON** Karine, **HULIN** Hélène, **HAI** Sophie, **MARZIN** Jean-Michel, **HEBERT** Mickaël, **GODEFROY** David, **DUPARC** Mélanie, **VEZIER** Stéphane.

Etaient absents excusés : **JONQUAIS** Nathalie, **GRAIN** Julie

RENOUVELLEMENT D'UN CUI

Mme **CARRE** indique que le contrat de Melle **GERVAIS** est terminé. Mlle **CORREA** était intervenue pendant les vacances à deux reprises au sein du service jeunesse de la commune, elle est titulaire d'un BEP carrières sanitaires et sociales ainsi que d'un BAC *sciences et technologies de la santé et du social* et elle est dotée d'expériences dans différents établissements (crèche, maison de retraite, école). Son statut actuel permet le recrutement sur un CUI.

*Arrivée de M. **HEBERT** à 19h45.*

En vue de satisfaire les besoins en matière d'animation, le Conseil Municipal décide, par 12 Voix Pour, de conclure un CUI avec Mlle **CORREA** Betinha et autorise **Mme le Maire** à signer la convention entre la Mission Locale pour le compte de l'Etat (prise en charge par l'Etat de 65 %) et la collectivité ainsi que le Contrat Unique d'Insertion pour une durée de 12 mois, renouvelable une fois, doté d'une durée de travail annualisée maximum de 20/35^{ème} à compter du 13/05/2015 au 12/05/2016 et dont la rémunération sera versée sur la base du taux horaire du S.M.I.C. avec la prise en charge par la Commune d'une formation de l'agent.

ADHESION ASSOCIATION SEINE LOGEMENT

Mme le Maire rappelle aux membres du conseil que, fin 2014, le conseil général avait sollicité une contribution de la part de la commune ou du CCAS pour participer au fond de solidarité logement à hauteur de 0.76€ par habitant. Le conseil municipal avait alors refusé cette contribution. En début d'année 2015, c'est l'association Seine logement qui émet une demande d'adhésion à hauteur de 0.38€ par habitant soit 237.50€. Mme **HULIN** demande s'il s'agit bien de cette requête qui avait été refusée par le conseil car il préférerait verser au CCAS de la commune. **Mme le Maire** répond par l'affirmative. Après délibération, le conseil municipal refuse cette demande, 12 voix contre. **Mme le Maire** propose de répondre à l'association que le budget a nettement diminué et que la commune ne peut pas subvenir à toutes les associations.

CONVENTION URBANISME METROPOLE

Mme le Maire rappelle que les instructions de dossiers d'urbanisme ne seront plus assurées par l'Etat à compter du 01/07/2015.

Mme le Maire présente le projet de convention avec la métropole qui a créé un service pour cette occasion et propose une convention qui reprend en partie les articles qui étaient auparavant établis dans la convention avec l'Etat.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, par 9 Voix Pour, (3 abstentions Mme **LEMARCHAND**, M. **HEBERT** et M. **COUTURE**) d'autoriser **Mme le Maire** à signer cette convention avec la métropole.

ACHAT DEBROUSAILLEUSE

M. **COUTURE** indique que la commune est propriétaire de deux débroussailleuses mais toutes deux en mauvais état de fonctionnement, il précise qu'à l'avenir les produits de traitement seront interdits donc il va falloir débroussailler d'avantage. Au vu des différents devis, après délibération, le Conseil Municipal décide, par 12 Voix Pour, d'autoriser M. **COUTURE** à acheter une débroussailleuse pour le service technique. Cette dépense avait été estimée et inscrite au Budget Primitif 2015 à la Section d'Investissement au Compte 2158.

ACHAT AUTOLAVEUSE

Mme **CARRE** indique qu'il serait souhaitable d'investir dans une auto laveuse, en effet le lavage de la grande salle est encore fait à la « raclette ». Pour cela, Mme **CARRE** a demandé différents devis pour une machine qui peut aller jusque 300m².

Une aspiro-laveuse serait plus maniable, la marque KARCHER dispose d'un modèle, le revendeur est situé à ROUEN. M. COUTURE demande à qui servirait ce matériel ? Mme CARRE répond que c'est essentiellement pour la grande salle mais il pourrait également servir pour la maison des associations et pour l'école. S'agissant d'un investissement, Mme CARRE propose de demander une démonstration au fournisseur afin d'évaluer les avantages réels et se renseigner auprès de l'UGAP pour tenter d'obtenir un meilleur tarif.

AVANCEMENT TRAVAUX DU COMMERCE ET CONTRAT DE LOCATION/GERANCE

M. COUTURE informe de l'avancement des travaux : la cuisine a révélé de nombreuses surprises (moisissures, tuyauteries en mauvais état, etc) de plus une petite pièce a également été rénovée et du placo anti-feu est installé. Mr HEBERT demande si une visite de sécurité sera faite à l'ouverture du commerce ? Mme le Maire s'est renseignée auprès des services d'hygiène et de sécurité qui a donné les normes à respecter.

Le commerce est susceptible d'ouvrir au 1^{er} juillet, les intéressés : M. DOC et Mme DESHAYE ont déjà tenu un restaurant au clos St Marc de Rouen. Mme le Maire annonce que le commerce proposerait les services suivants : café, petite restauration, jeux, tabac, dépôt de pain, presse. La licence 4 devrait être réactualisée.

Mme HULIN demande si un nom est prévu ? Réflexion en cours...à voir avec les gérants...

L'acheminement vers un contrat de location/gérance est à déterminer auprès du notaire. Mme le Maire demande s'il est possible de faire un loyer mensuel plus bas pour les 2 premières années pour laisser aux futurs locataires le temps de se créer la clientèle. Mme HULIN demande si le logement du dessus pourrait être loué séparément ? Mme le Maire répond qu'il est difficile de dissocier l'entrée et que ceci nuirait à la sécurité du site. Mme QUEVILLON demande si les futurs locataires trouvent 600€/mois excessif ? Visiblement non. M. HEBERT demande quel prix va couvrir le commerce (impôts, amortissement, etc) par mois ? l'évaluation totale n'a pas encore été faite. Mme le Maire indique que certains éléments de mobilier vont être installés dans le commerce mais la plupart de l'électroménager va être à la charge des futurs locataires.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, par 12 Voix Pour de fixer à 600€/mois pendant deux ans le loyer et réévaluer dans deux ans (sans condition particulière), M. VEZIER demande de quel montant sera la caution ? Mme le Maire répond que la caution sera évaluée avec le notaire et une assurance sera obligatoire à la signature du contrat.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

• CONVENTION DES FRITEUSES

Mme le Maire indique que la commune est désormais propriétaire de trois friteuses, l'achat de fournitures a été réalisé par la commune et les friteuses soudées gracieusement par M. PASSARD. Celles-ci seront mises à disposition des associations sur convention. Mme le Maire présente la convention, Mme HULIN demande si une caution sera mise en place ? M. HEBERT demande si elles seront prêtées à des particuliers ? Mme le Maire répond qu'une caution ne sera pas demandée aux associations et le prêt aux particuliers sera à étudier.

• CONVENTIONS DU MARAIS

M. COUTURE indique que deux agriculteurs étaient intéressés par la location du marais, les conventions ont été signées pour environ respectivement 4 et 40 hectares. Les 7 hectares restants sont conservés par la commune. La fédération de la chasse avait conseillé à la commune de conclure des contrats de prêt à usage agricole gratuit pour cette fin d'année, car un bail agricole aurait pu engendrer des difficultés pour réaliser une zone humide protégée dans le marais. M. HEBERT demande qui remet en état ? M. COUTURE répond que chacun nettoie sa parcelle. Après remise en état, un bail environnemental sera envisagé, l'agence de l'eau devrait financer la partie du marais qui reste non louée. M. HEBERT demande s'il est possible de voir le cahier des charges la prochaine fois. Une convention a été proposée mais non encore étudiée.

• CHEMINS DE RANDONNEE

Mme le Maire informe qu'une réunion a eu lieu avec Mme PLASSARD représentant la Métropole au sujet de 3 projets de circuits de randonnées. Cela passe par leur inscription au plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI). Ainsi les 2 boucles de randonnée de Mesnil (les vergers et le marais de Mesnil) ont fait l'objet d'une expertise technique par les Services du Département.

Il est demandé au conseil de statuer sur l'inscription ou non de ces trois circuits :

- Premier circuit : « les vergers » avec ajout d'une mention : « cet itinéraire est déconseillé en période chasse ». Inscription à conserver.
- Deuxième circuit : « marais du Mesnil », ce circuit a été désigné peu intéressant par les services de la métropole. Inscription à supprimer.
- Troisième circuit : circuit équestre « Chevauchée en vallée de Seine ». Inscription à conserver.

Après de nombreux échanges concernant le deuxième circuit et délibération, le Conseil Municipal décide, par 4 Voix Pour (8 Abstentions : Mme **CARRE**, Mme **QUEVILLON**, Mme **HULIN**, Mme **HAI**, M. **MARZIN**, M. **HEBERT**, M. **GODEFROY**, Mme **DUPARC**) de suivre l'avis proposé par le Département et la Métropole.

Départ de M. COUTURE à 21h30.

- PRIX DES ENFANTS

Mme **CARRE** indique que la remise des prix aura lieu le vendredi 26 juin prochain, à partir de 15h15.

- JOURNEE DU PATRIMOINE

Mme **CARRE** rappelle que ces journées sont fixées aux 19 et 20 septembre 2015, la commune ouvrira l'église de 10h à 12h et 14h à 17h les deux jours.

- CONFERENCE SUR LE RECHAUFFEMENT

Mme **CARRE** indique que M. **SADONES** propose de faire une conférence sur ce thème (diaporama). Mme **HULIN** informe qu'il sera sans doute contacté pour un prochain article dans le « Mesnil infos ».

- TRAVAUX ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

M. **FOSSE** et M. **VEZIER** : les travaux se terminent, il reste les poteaux à évacuer. Certains ont demandé à en récupérer.

- AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG

M. **HEBERT** demande où en est le projet de l'aménagement du centre bourg ? Mme le Maire répond qu'au 1^{er} janvier 2015 la Métropole a repris le projet. Le début des travaux est envisagé pour début 2016, information donnée par le Directeur du Pôle de proximité tout récemment.

- CLUB FOOTBALL

M. **HEBERT** informe que le club des Boucles de Seine a gagné la coupe de la Seine-Maritime ainsi que la première place du district de 1^{ère} division et accède à la promotion d'honneur régionale et demande si on pourrait faire un petit message de félicitations. Mme le Maire répond que la commune va offrir des coupes et envoyer un message.

- ELECTIONS D'UN NOUVEAU PRESIDENT A LA BASE

M. **MARZIN** demande si les élections au niveau de la base ont eu lieu. La date du 26 mai avait été décalée au 17 juin puis récemment au 23 juin !

- LES AGGLOS / ALKERN

Mme le Maire explique que lors de l'élaboration du budget, il est constaté la somme de 14 440€ d'impôts de plus que l'année précédente. Elle s'est rendue aux impôts fonciers. Il s'agit des impôts fonciers du local Agglos Mesnil-Chronochape. L'acte notarié de résiliation du bail emphytéotique ne peut être signé tant qu'une remise en état des locaux n'est pas faite ; ces impôts ne sont donc pas à la charge de la commune. De plus, des entretiens avec les anciens locataires ont eu lieu soit pour réaliser des travaux soit verser une indemnité compensatoire.

- TERRAIN

M. **MARZIN** demande des nouvelles de la vente du terrain ? Les emprunts du pétitionnaire n'ont pas été acceptés à cause de problèmes de santé. D'autres personnes sont intéressées. Mme **CARRE** rappelle que les branchements ont été faits.

- EMPLOI

Mme **CARRE** indique avoir rencontré Mme **VIGE**, en présence de Mme Le Maire, pour son CDD qui arrivait à terme au 4 juillet. Un autre CDD d'un an a été proposé avec engagement d'une décision définitive, au terme de l'année. Le conseil souhaite être prudent et ne pas se retrouver avec un employé titulaire sans emploi, si de grosses modifications liées à l'école devaient intervenir.

- GARAGE

Un garage est à louer mais il y a plusieurs demandes en attente, la commission des logements sera réunie pour attribuer le garage.

- TRANSPORT SCOLAIRE

Un courrier concernant les nouvelles dispositions prises par le SI relatives aux transports scolaires va être adressé aux familles. Lors du Conseil d'école, les enseignantes ont envisagé ne programmer que 7 séances de piscine. Mme **HULIN** demande si les contenus des activités périscolaires sont définis ? Mme **CARRE** répond que l'anglais sera maintenu et que de nouvelles propositions sont en attente.

- MESNIL INFOS

Mme **HULIN** rapporte que certain ont demandé si le mesnil infos pourrait être distribué ? Mais cela représente beaucoup plus d'exemplaires. Pourquoi ne pas commencer par rappeler dans le prochain n° qu'il est disponible sur le site de la commune et proposer de prendre les adresses mail pour l'envoyer à chaque parution ?

- FOIRE A TOUT

Mme **HULIN** informe que le comité Mesnil festif souhaiterait organiser une foire aux vêtements et jouets le 8 novembre prochain. L'association se renseigne pour la faire au gymnase de la base.

- TENTE COMMUNALE

M. **VEZIER** a constaté que les systèmes d'éclairage étaient en mauvais état, à voir s'il serait possible de débloquer des finances ? Mme le Maire répond qu'un point sera fait prochainement. Il faudrait demander au service technique combien serait nécessaire. Prévoir à peu près 500€ ?

- URBANISME

Mme **LEMARCHAND** et les membres de la commission « urbanisme » constatent que quasiment toutes les demandes concernant les réhabilitations de bâtiments et maisons du Conihout et du Halage reviennent négatives pour le motif : zone inondable. En effet, la DDTM applique la côte NGF de 1999 au lieu de celle de 1970, retenue sur le PLU. Ces incohérences ont été signalées à la Préfecture et à la DDTM, une réponse est attendue.

Fait en Mairie, le 9 Juin 2015

Le Maire,

EVA LEMARCHAND.

